

OCTOBRE ROSE

Dimanche 4 octobre 2015 - Départ 15h place Carrière

Tee Shirts
limités à
8 000 ex.

Bulletin d'inscription

**Au bénéfice du
comité 54 de la Ligue contre le Cancer**

Évènement 100%
féminin
Femmes nées en
2001 et avant

Inscription 8 € à MARCHÉ / COURSE de 5 km comprenant :
le Tee Shirt rose, le dossard, les animations, l'échauffement collectif et le ravitaillement.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

E-Mail :

Téléphone :

Envoyez votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement par chèque
Avant le jeudi 1^{er} octobre 2015 à

ASPTT NANCY « Octobre Rose »
31 bis Avenue Général Leclerc BP 84001 54039 NANCY CEDEX
OU

Inscription en ligne : www.chronopro.net (date limite 01/10/2015 à 20h)

Pour plus d'informations : semimarathon-grandnancy.asptt.com et ligue-cancer.net
Tél : 03.83.53.55.55

« En participant vous aiderez la Ligue contre le cancer à accompagner et à soutenir les femmes touchées par le cancer du sein »

« Mes deux seins » valent bien une ordonnance,
dites OUI au dépistage organisé pour l'amour de la vie !

Retrait des dossards et des Tee-Shirts salle Mienville, Hôtel de Ville de Nancy (entrée rue Pierre Fourier) :

- Le vendredi 2 octobre de 16h à 19h
- Le samedi 3 octobre de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Le dimanche 4 octobre de 10h à 14h30

✂.....

REGLEMENT

Art. 1 : Octobre Rose se déroule dans le cadre des évènements de la 9^{ème} édition du Semi-Marathon du Grand Nancy organisé par l'ASPTT NANCY Meurthe et Moselle.

Art. 2 : L'inscription de 8 € comprend le dossard, le t-shirt rose (dans la limite de 8 000 pièces), les animations, l'échauffement collectif et le ravitaillement.

Art. 3 : L'évènement est ouvert uniquement aux femmes nées en 2001 et avant. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineures.

Art. 4 : Il n'est pas demandé de certificat médical car l'évènement « Octobre Rose » n'est pas une compétition et il n'y aura pas de classement. Les inscrites souhaitant courir le feront sous leur propre responsabilité. Il incombe aux inscrites de s'assurer personnellement.

Art. 5 : Les participantes s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par l'organisateur et les signaleurs qui, pour votre sécurité, veilleront au respect de ces règles.

Les bicyclettes, rollers ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Les porte-bébés sont interdits aux participantes.

Les chiens même tenus en laisse sont formellement interdits aux participantes.

Les participantes avec poussette doivent la priorité aux autres concurrentes.

Art. 6 : Les inscriptions seront closes 20 minutes avant le départ.

Art. 7 : Chaque participante autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image et sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement.

Art. 8 : Horaires :

- Echauffement collectif 14 h 45
(place Carrière)
- Départ 15 h 00